

## Jésus et les femmes et le Coran

### JESUS

Les disciples s'étonnent : « Comment, se disaient-ils, peut-il parler avec une femme ? » ou « Comment peut-il se laisser toucher par une pécheresse ? »

Jésus adresse la parole aux femmes. Il les considère comme des personnes à part entière. Il leur confère égalité et dignité. Il les appelle par leur nom.

La [grecque d'origine syro phénicienne](#) : il guérit sa fille

La [Samaritaine](#), les Juifs n'avaient pas de rapports. Cette femme vient d'un peuple méprisé, c'est une femme de mauvaise vie. Jésus ne se contente pas de converser avec elle; il lui demande à boire. Et cette demande renverse les rôles : le Maître devient celui qui a besoin de sa créature. Mieux : c'est à cette femme aux six « maris » qu'il révèle qui il est le Messie, et qu'il explique le culte nouveau, « en esprit et en vérité ». Cette confiance transforme la Samaritaine. Bon nombre de Samaritains crurent Jésus, Sauveur du monde, sur l'attestation de cette femme.

Jésus est si proche des femmes que c'est avec elles, comme elles, qu'il s'attendrit.

Les [filles de Jérusalem](#) qui se battaient la poitrine et se lamentaient sur lui », il déclare : « pleurez sur vous-mêmes ».

La [veuve de Naïm](#) qui avait perdu son fils unique, il le ressuscita.

[Marie](#) », soeur de Lazare, « il éprouve un frémissement intérieur et un trouble. Et lorsqu'il entrevoit les malheurs de la fin du monde, c'est sur les souffrances des femmes qu'il s'apitoie

La [belle-mère de Simon](#), [les femmes qui l'accompagnaient](#), Marie, Jeanne, Suzanne, [l'hémorroïsse](#) qui, depuis douze ans, souffrait de pertes de sang », la fille de la « possédée d'un esprit impur » et, un jour de sabbat, la [femme infirme](#) courbée depuis dix-huit ans

Jésus est surtout le Dieu qui pardonne Les pécheresses autant sinon plus que les pécheurs, sont ses préférées.

Marie madeleine : que Jésus donne en exemple à Simon, le pharisien, car, en oignant Jésus d'une huile parfumée, « elle a donné de grandes preuves d'amour ». Et il dit à cette pécheresse comme à la Samaritaine : « Tes péchés te sont remis ... Ta foi t'a sauvée, va en paix. »

La [femme adultère](#). Aux scribes questionneurs répondent son silence et la fameuse répartie : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. » Et, à la femme : « Moi non plus, je ne te condamnerai pas. Va, et désormais, ne pêche plus. »

La [« veuve indigente »](#) et l'obole qu'elle a prise sur son nécessaire

La Cananéenne à la foi débordante ...

Le christianisme a longtemps manifesté une méfiance plus ou moins grande à l'égard des femmes et limite encore leurs fonctions et leur influence, telle n'était pas l'attitude du Christ.

### LE CORAN

Quelques règles de conduite.

Premier principe : « Les hommes ont la prééminence sur les femmes »180.

Second principe : la vocation des femmes est le mariage, la procréation et la satisfaction des désirs des hommes. « Le mariage est la moitié de la religion ». « Mariez les célibataires d'entre vous »181. « Vos femmes sont un vêtement pour vous, et vous êtes le leur. Voyez vos femmes dans le désir de recueillir les fruits qui vous sont réservés »182. Ainsi, la femme est-elle faite pour l'homme. Et El Ghazali a commenté crûment ces versets. Pour lui, le plaisir sexuel que les femmes procurent est pour l'homme « le délassement qui chasse la tristesse et repose le coeur. »

C'est, en premier lieu, l'importance de la virginité, trésor réservé au futur époux à qui sont destinées « des femmes exemptes de la souillure »183. Dans cette intention, Allah a créé « les

vierges du Paradis pour une création à part. Nous avons conservé leur virginité ». Le « Beau Modèle » en est Maryam (Marie), la Mère de Nissan (Jésus), « Celle qui a conservé sa virginité »<sup>184</sup>. La virginité féminine est d'un tel prix que, selon la tradition, une fille vierge va directement au Paradis; et que les « vierges au regard modeste », « des houris aux grands yeux noirs, semblables aux vraies perles » seront la récompense de (la) foi des musulmans <sup>185</sup>.

Ce comportement doit demeurer celui de la femme mariée. « Les femmes vertueuses et obéissantes sont soumises ; elles conservent soigneusement pendant l'absence du mari ce que Dieu leur a ordonné de conserver intact. Vous réprimanderez celles dont vous avez à craindre la désobéissance; vous les relèguerez dans les lits à part, vous les battrez, mais aussitôt qu'elles vous obéissent, ne leur cherchez point querelle. »<sup>186</sup> Et encore : « O Prophète ! Prescrit à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants d'abaisser un voile sur le visage. Il sera la marque de leur vertu et un frein contre les propos des hommes »<sup>187</sup>.

« Si vous craignez d'être injuste, n'épousez que peu de femmes, conseille-t-il, deux ou trois, ou quatre parmi celles qui vous auront plu. Si vous craignez encore d'être injustes, n'en épousez qu'une seule, ou une esclave. Cette conduite vous aidera plus facilement à être juste. »<sup>188</sup>. Et même, avec clairvoyance et peut-être une pointe de malice, il ajoute : « Vous ne pouvez jamais traiter également toutes vos femmes, quand même vous le désirez ardemment. » <sup>189</sup>

« Tu es répudiée ». Il est en effet averti qu'il ne pourra reprendre sa femme « avant que le second ne goûte son petit miel comme l'avait goûté le premier »<sup>190</sup>. - C'est-à-dire, si elle a consommé une seconde union. La femme peut, elle-même, demander le divorce si son époux l'a abandonnée plus de quatre mois. « Ceux qui font vœu de s'abstenir de leurs femmes auront un délai de quatre mois. Si pendant ce temps (toutefois) ils reviennent à elles, Dieu est indulgent et miséricordieux »<sup>191</sup>. Autrement dit, la demande de divorce n'aura plus lieu d'être « Soyez honnêtes dans vos procédés à leur égard. Laissez-lui la dot entière. Voudriez-vous la lui ravir après avoir cohabité avec elle, et après qu'elle a reçu votre foi ? » <sup>192</sup> Et encore : « Gardez-vous votre femme ? Traitez-la honnêtement. La renvoyez-vous ? Renvoyez-la avec générosité. Il ne vous est pas permis de garder ce que vous lui avez donné »<sup>193</sup>. Ce don, le douaire, est prescrit pour le mariage. « Il vous est permis de vous procurer avec de l'argent des épouses que vous maintiendrez dans les bonnes mœurs et en évitant la débauche. Donnez à celle avec laquelle vous aurez cohabité la dot promise : ceci est obligatoire » <sup>194</sup>.

" Il vous a créé des épouses formées de vous-mêmes, pour que vous habitiez avec elles. Il a établi entre vous l'amour et la compassion. Il y a de ceci des signes pour ceux qui réfléchissent. " <sup>195</sup> Si le mari a le droit de battre l'épouse fautive, il doit toujours le faire avec mesure, et, mieux, s'en abstenir. « Qu'aucun d'entre vous ne fustige sa femme comme une esclave, alors qu'à la fin du jour, il copulera peut-être avec elle. » « Seuls les plus mauvais d'entre vous battent leurs femmes. »

« Les femmes - dit-il - doivent avoir aussi une portion de ce que laissent leurs pères, mères et leurs proches. Que l'héritage soit considérable ou de peu de valeur, une portion déterminée leur est due. »<sup>196</sup>

« Qu'aucun de vous ne se jette sur sa femme comme le font les bêtes, mais qu'il y ait d'abord un messenger entre eux ... des baisers et des douces paroles. » <sup>197</sup> Ce n'est pas seulement parce que « l'enfant né d'une union où la femme n'a pas été cajolée sera nécessairement faible d'esprit et ignorant »<sup>198</sup>. C'est surtout parce que cette harmonie dans le plaisir est reconnaissance de « la puissance du Seigneur », et une manière de « Le louer ».

" Vos femmes sont votre champ; cultivez-le de la manière que vous l'entendez " <sup>199</sup>. Quoi qu'il en soit, « Quand le serviteur de Dieu regarde son épouse et qu'elle le regarde, Allah pose sur eux un regard de miséricorde. Quand l'époux prend la main de l'épouse, et qu'elle lui prend la main, leurs péchés s'en vont par l'interstice de leurs doigts. Quand il cohabite avec elle, les anges les entourent de la terre au zénith. La volupté et le désir ont la beauté des

montagnes. » D'une manière générale, « le croyant le plus parfait est celui qui fait preuve du meilleur caractère à l'égard des femmes. »

14 octobre 23:36 | [Ajouter un commentaire](#) | [Lire les commentaires \(2\)](#) | [Envoyer un message](#) | [Lien permanent](#) | [Afficher les rétroliens \(0\)](#) | [Ajouter au blog](#) | [Etre femme](#)  
[Statut sociale de la femme a travers les siècles](#)

[XXe siècle](#) : femmes dans le siècle

[1901](#) - France : première proposition de loi accordant le droit de [vote](#) aux femmes majeures, célibataires, veuves ou divorcées, mais pas aux femmes mariées (dont on ne pourrait être sûr qu'elle vote comme le voudrait leur mari).

[1902](#) - [Australie](#) : les Australiennes peuvent désormais voter.

[1903](#) - France : [Marie Curie](#) reçoit le [prix Nobel](#) de [physique](#) pour la découverte de la [radioactivité](#). C'est le premier prix Nobel (créé en 1900) décerné à une femme.

[1904](#) - [États-Unis](#) : [Carrie Chapman Catt](#) fonde l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes.

[1906](#) - [Finlande](#) : les [Finlandaises](#) obtiennent le droit de vote et d'éligibilité.

[1907](#) - France :

La loi permet aux femmes d'être électrices et éligibles aux tribunaux de [prud'hommes](#).

Loi sur les biens réservés pour que les femmes (mariées) puissent disposer librement de leur salaire.

[1907](#) - [Finlande](#) : Doit de vote pour les Finlandaises.

[1909](#) - France :

Création du congé maternité (8 semaines), mais il n'est pas rémunéré.

Les salaires des [instituteurs](#) et des institutrices deviennent égaux : première application du principe énoncé par [Hubertine Auclert](#) : à travail égal, salaire égal.

Grande manifestation à [Paris](#) pour le droit de vote des femmes.

Création de l'Union française pour le suffrage des femmes.

Rappel de la circulaire de 1892. Le port du [pantalon](#) n'est plus un délit si la femme tient un guidon de [bicyclette](#) ou les rênes d'un [cheval](#). La loi sur le port du pantalon par les femmes n'est pas encore abrogée ! Dans les faits, l'usage se répand dès les [années 1920](#) pour devenir courant dans les années 1960.

[1910](#) - France :

Les institutrices obtiennent la rémunération de leur [congé de maternité](#).

Le rapport Buisson propose à la Chambre des Députés le droit de vote et d'éligibilité des femmes.

[1911](#) - France :

Au sein du syndicat [CGT](#) des employés, création d'une section féminine.

Les employées des [PTT](#) obtiennent la rémunération de leur congé maternité

Marie Curie reçoit le prix Nobel de [chimie](#) pour ses travaux sur le [radium](#). Marie Curie est la première scientifique, hommes et femmes confondus, à obtenir deux prix Nobel.

[1911](#) - [Commonwealth](#) : [Emily Murphy](#) est la première femme juge.

[1912](#) - [Chine](#) : Pour réclamer le droit de vote, les femmes chinoises envahissent l'enceinte du nouveau Parlement... sans suites.

[1913](#) - [Norvège](#) : Droit de vote pour les Norvégiennes.

[1914](#) - [Islande](#) : Droit de vote pour les Islandaises.

[1917](#) -

[Union soviétique](#) : [Alexandra Kollontai](#) - membre du gouvernement bolchévique Russe - est la première femme à faire partie d'un gouvernement.

[Canada](#): Droit de vote pour les femmes

[1918](#) - France : L'[École Centrale](#) est ouverte aux femmes.

[1919](#) - [Pays-Bas](#) - [Luxembourg](#) : Droit de vote pour les femmes

[1919](#) - France :

La Chambre des députés adopte une proposition de loi pour le vote des femmes, par 329 voix contre 95 : proposition refusée par le Sénat.

L'École supérieure de chimie de Paris et l'École supérieure d'électricité s'ouvrent aux jeunes filles.

[1920](#) - États-Unis : Droit de vote à l'échelon fédéral, pour les femmes.

[1920](#) - [Tchécoslovaquie](#) - [Autriche](#) : Droit de vote pour les femmes.

[1920](#) - France :

Les femmes mariées peuvent désormais adhérer à un [syndicat](#) sans l'autorisation de leur mari. La vente de [contraceptifs](#) est interdite par la loi.

[1922](#) - France : Le Sénat refuse d'examiner la proposition de loi sur le vote des femmes, par 156 voix sur 134.

[1922](#) - [Japon](#) : Abrogation de la loi interdisant aux femmes toute activité politique.

[1923](#) - France : L'avortement est un délit passible de la cour d'Assises.

[1924](#) - France : Le décret Bérard institue des horaires et des programmes d'études identiques dans les établissements secondaires de garçons et de filles, ce qui crée l'équivalence entre les baccalauréats masculin et féminin.

[1925](#) - France :

Création de l'École polytechnique féminine.

La Chambre des Députés adopte par 389 voix contre 140 une proposition de loi instaurant le vote des femmes lors des élections municipales et cantonales.

Tour de France suffragiste de Marthe Bray

Des candidates communistes sont élues aux municipales. Mme Variot siège par exemple au conseil municipal de [Malakoff](#). Ces élues sont finalement écartées par les tribunaux.

[1926](#) - France : création de la [fête des mères](#).

[1927](#) - France

Les employés des deux sexes des PTT, de la Caisse des Dépôts et Consignations, et les professeurs du secondaire à niveau de diplôme égal ont désormais le même traitement.

Une Française mariée à un étranger conserve sa nationalité.

L'Assemblée vote une quatrième fois en faveur du droit de vote aux femmes par 396 voix contre 94. Le Sénat fait barrage...

[1928](#) - France : Le [congé de maternité](#) de huit semaines, avec maintien du traitement, est étendu à toute la fonction publique.

[1929](#) - [Inde](#) : L'âge du mariage est porté à un minimum de 14 ans pour les filles.

[1930](#) - France : Les femmes peuvent être juges.

[1932](#) - France : La Chambre des députés vote par 446 voix contre 60 une résolution invitant le gouvernement à faire pression sur le Sénat afin de rendre possible l'adoption du texte sur le droit de vote aux femmes. sans suites...

[1934](#) - [Turquie](#) : Droit de vote pour les Turques.

[1935](#) - [Philippines](#) : Droit de vote pour les femmes philippines.

[1935](#) - France : La Chambre des Députés se prononce pour la cinquième fois pour le vote des femmes par 453 voix contre 124. À nouveau, le Sénat bloque...

[1935-1936](#) - France : Plusieurs communes organisent des scrutins parallèles mixtes aboutissant à faire élire des conseillères municipales supplémentaires ; à [Louviers](#), dont le maire est [Pierre Mendès France](#), six conseillères sont ainsi élues et siègent avec voix consultative.

[1936](#) - France :

Le 4 Juin, [Blum](#) nomme trois femmes dans son gouvernement. Il s'agit de Cécile Brunshwig, présidente de l'UFSF, Suzanne Lacore et [Irène Joliot-Curie](#).

Le 30 juillet, la Chambre des Députés se prononce pour la sixième et dernière fois pour le vote des femmes par 495 voix contre 0. Le gouvernement s'abstient. Le Sénat n'inscrira jamais ce texte à son ordre du jour...

1937 - France :

Les femmes sont autorisées à enseigner le latin, le grec et la philosophie.

Les femmes mariées peuvent obtenir un passeport sans l'autorisation de leur mari.

1938 - France : L'article 213 du Code Civil de 1804 est réformé et supprime l'incapacité juridique des femmes. Elles ne doivent plus obéissance à leur époux.

l'effort de guerre.

1939 - France : Création de brigades policières chargées de traquer les « faiseuses d'anges ». La répression contre l'avortement et la contraception s'accroît. L'une des premières militantes pro-IVG, Madeleine Pelletier, est arrêtée et menée à l'asile, où elle meurt six mois plus tard.

1940 - France : Vichy, Un décret-loi de Vichy rend très restrictif l'accès des femmes à l'emploi public.

1941 - France :

France Libre. 23 juin. Le Général de Gaulle déclare : « Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée Nationale ».

Vichy. Les époux mariés depuis moins de 3 ans ne peuvent pas divorcer.

1942 - France : Vichy. L'avortement, qui était un délit devient un crime contre la sûreté de l'État, il est puni de mort.

1943 - France

France Libre. Marthe Simard et Lucie Aubrac sont nommées membres de l'Assemblée consultative provisoire. C'est la première fois qu'une femme siège dans une assemblée parlementaire française.

Vichy. Marie-Louise Giraud, une « avorteuse », est guillotinée.

1944 - France :

24 mars. France Libre. Vote de l'Assemblée réunie à Alger du droit de vote pour les femmes par 51 voix sur 67.

21 avril. France Libre. Après un vote de l'Assemblée réunie à Alger, De Gaulle signe l'ordonnance donnant le droit de vote et l'éligibilité aux femmes ! Les militaires de carrière, hommes ou femmes, attendent 1945 pour obtenir le droit de vote.

En novembre, l'Assemblée consultative provisoire, pour l'ouverture de sa session à Paris, compte dix femmes.

1945 - France :

La notion de « salaire féminin » est supprimée. « À travail égal, salaire égal » s'inscrit dans la législation française. Plusieurs lois rappellent ce principe en 1972, 1983 et 2005, notamment.

29 avril : premier vote féminin, lors des élections municipales.

En octobre : premier vote féminin lors d'un scrutin national : 34 femmes élues membres de l'Assemblée nationale constituante.

Loi instaurant le congé de maternité obligatoire et rémunéré de 8 semaines (2 semaines avant et 6 semaines après l'accouchement). Ce congé est rémunéré à hauteur de 50 % du salaire, 100 % pour les fonctionnaires.

1945 - Nations unies : principe d'égalité sans discrimination de sexe dans la Charte des Nations unies de 26 juin 1945 : Art 55 alinéa 3 [1]

1945 - Japon : Sous l'influence américaine, la loi japonaise admet désormais l'égalité entre hommes et femmes. Droit de vote accordé aux femmes japonaises. Mixité de l'éducation.

1946 - France : le principe d'égalité des droits entre hommes et femmes est posé dans le préambule de la constitution.

1947 - France : Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée ministre.

1948 - Belgique : droit de vote pour les femmes.

[1948](#) - ONU : La [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#) reconnaît la pleine égalité entre hommes et femmes. Quelques pays ne ratifient pas la DUDH, en raison précisément de cet article, et beaucoup d'autres n'ont toujours pas harmonisé leur droit interne à la DUDH.

[1949](#) - France : [Simone de Beauvoir](#) plaide dans son livre [Le Deuxième Sexe](#) pour une autonomie de la femme. Son livre ouvre le champ d'une [philosophie féministe](#).

[1949](#) - [Chine](#) : Mao interdit la pratique traditionnelle des « petits pieds » qui mutilait les pieds des femmes. Cette tradition datait du [Xe siècle](#) et était en nette perte de vitesse depuis le début du [XXe siècle](#).

[1952](#) - International : Convention sur les droits politiques de la femme [\[1\]](#)

Convention N°103 de l'[Organisation internationale du travail](#) sur la maternité (congé maternité minimum de 12 semaines, pause allaitement...) mais tous les pays ne la signent pas, entre autres les [États-Unis](#), l'[Australie](#) et la [Suisse](#) notamment.

[1954](#) - France : Publication de « Bonjour tristesse » de [Françoise Sagan](#) qui fait scandale en raison de son « immoralité ». Sagan réplique en signalant « Aujourd'hui, les jeunes filles écrivent ce qu'elles veulent ».

[1955](#) - France : L'avortement thérapeutique est autorisé.

[1955](#) - [Inde](#) : La loi interdit la [polygamie](#). En l'an 2000, on estime que malgré l'interdiction en vigueur depuis 1955, 5 % des Indiens sont polygames.

[1956](#) - France : Création de « la maternité heureuse » qui devient le « Planning familial » en 1960.

[1956](#) - [Tunisie](#) : Adoption du [Code du statut personnel](#) qui abolit la [polygamie](#) et institue le divorce judiciaire notamment. La Tunisie fait figure de pays arabo-musulman le plus avancé dans le domaine de la condition féminine.

[1959](#) - France : Ouverture de l'[École des Ponts et Chaussées](#) aux femmes.

[1960](#) - France : Les mères célibataires peuvent avoir un livret de famille.

[1960](#) - Sri Lanka [Sirimavo Bandaranaike](#) devient premier ministre, c'est aussi la première fois qu'une femme est premier ministre dans le monde.

[1963](#) - France : La mixité des élèves est instituée, par décret, comme le régime normal des Collèges d'enseignement secondaire.

[1963](#) - États-Unis : La notion « à travail égal, salaire égal » entre dans la législation américaine.

[1965](#) - France : Une femme peut avoir un emploi sans avoir à obtenir l'autorisation de son mari et dispose librement de ses biens propres ; réforme des régimes matrimoniaux.

[1965](#) - Tunisie : Nouvelles réformes de la condition féminine en Tunisie : égalité des salaires, scolarisation obligatoire pour les filles et les garçons de 6 à 12 puis à 16 ans, interventions contre le port du voile. Ces réformes voulues par le président Bourguiba malgré de fortes résistances des milieux traditionalistes sont expliquées par un discours : « Il faut rendre la femme tunisienne à sa société pour qu'elle puisse jouer convenablement son rôle d'épouse, de mère et de citoyenne ; elle doit rattraper des siècles de retard pour vivre en femme du [XXe siècle](#). »

[1965](#) - Algérie : Manifestations importantes de femmes algériennes afin de réclamer des réformes, mais l'exemple tunisien ne fait pas école.

[1966](#) - France : La loi interdit de licencier une femme enceinte et pendant les 12 semaines suivant l'accouchement.

[1966](#) - Algérie : Le débat sur l'adoption d'un code de la famille tourne court. Le projet de réforme est abandonné.

[1967](#) - États-Unis : [Women's Lib](#) aux [États-Unis](#), mouvement de libération des femmes américaines

[1967](#) - France : 28 décembre. la contraception est autorisée par la [loi Neuwirth](#).

1968 - Vatican : Le pape Paul VI condamne le recours aux méthodes de contraception dans son encyclique « *Humanae vitae* ».

1969 - France : Le Mouvement des Femmes (futur MLF) voit le jour un an après les événements de mai 1968. Première action d'éclat le 26 août 1970 avec 8 femmes (dont Monique Wittig) déposant au pied de l'Arc de Triomphe des fleurs pour la veuve du soldat inconnu.

1970 - France :

La loi stipule que désormais « les deux époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille » : c'est la fin de la notion de « Chef de famille » et de l'autorité paternelle, remplacée par l'autorité parentale.

Ouverture de l'École polytechnique aux femmes.

Le congé maternité est indemnisé à 90% du salaire brut par la sécurité sociale (ou assurance maladie/CPAM) soit en gros, le salaire net.

1970 - Royaume Uni : La notion « à travail égal, salaire égal » entre dans la législation britannique.

1971 - France :

Publication dans « le Nouvel Observateur » du « Manifeste des 343 » regroupant les signatures de 343 femmes affirmant avoir subi un avortement et appelant les autorités à prendre en compte cette réalité : les femmes avortent, et souvent dans des conditions de sécurité lamentables. Le « manifeste des 343 » qui devient vite le « manifeste des 343 salopes » réclame l'avortement libre.

Dans l'enseignement supérieur, les filles rattrapent les garçons en nombre.

1971 - Suisse : les Suissesses peuvent désormais voter au niveau fédéral

1972 - France :

La loi réaffirme la reconnaissance du principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, pour des travaux de valeur égale.

Huit femmes sont reçues à Polytechnique ; le major de la promotion est Anne Chopinet.

Égalité des droits des enfants légitimes et naturels.

Possibilité pour les femmes mariées de contester la paternité du mari et de reconnaître un enfant sous son nom de naissance.

1973 - France :

La mère peut, comme le père, transmettre sa nationalité à son enfant (légitime ou naturel).

L'éducation sexuelle fait son apparition dans les programmes scolaires.

1973 - Algérie : Mécontentes de la teneur du Code de la famille à nouveau en débat, les femmes algériennes font capoter le projet de réforme qui prévoyait le maintien de la polygamie ou l'interdiction de se marier avec un étranger.

1974 - France :

Création d'un Secrétariat d'État à la condition féminine.

L'assemblée de l'épiscopat français se prononce contre l'avortement.

La pilule est remboursée par la sécurité sociale. Les mineures peuvent l'obtenir gratuitement au centre de planification.

20 décembre. Après de très houleux débats, vote par l'Assemblée de la loi Veil sur l'IVG par 277 voix contre 192.

1975 - ONU : l'année 1975 est déclarée année internationale de la femme par l'ONU et la première conférence internationale qui leur est consacrée est organisée à Mexico. Déclaration de la décennie de la femme (76 - 85)

1975 - France

17 janvier : promulgation de la loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse.

La loi Habby, en créant le collège unique, réaffirme l'obligation de mixité dans l'enseignement primaire et secondaire, tant pour les élèves que pour les enseignants : « Tout enseignement

et toute spécialité professionnelle... sous réserve des dispositions du Code du travail, sont accessibles aux élèves des deux sexes. »

La loi sanctionne désormais les discriminations fondées sur le sexe, en particulier en matière d'embauche, et garantit l'accès à l'emploi des femmes enceintes.

La loi soumet à un accord commun entre les époux le choix du domicile conjugal.

La loi supprime également la possibilité laissée au mari de contrôler les correspondances de son épouse.

Instauration du divorce par consentement mutuel.

Ouverture du refuge Flora Tristan pour femmes battues à Clichy.

1976 - Inde : La loi établit l'égalité des salaires entre hommes et femmes pour un travail égal.

1976 - ONU création du [Fonds de développement des Nations unies pour la femme](#)

1977 - France : Création du « congé parental d'éducation » pour les femmes dans les entreprises de plus de 200 salariés.

1977 - 8 mars / International : instauration de la [journée internationale des femmes](#) par les [Nations unies](#).

1979 - ONU : Adoption de la résolution 34/180 du 18 décembre 1979 relative à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, connue aussi sous le nom de Convention CEDAW (Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women). Ouverture des ratifications (Entrée en vigueur en 1981).

1979 - France : L'interdiction du travail de nuit est supprimée pour les femmes occupant des postes de responsabilité.

1979 - [Iran](#) : La [Révolution islamique](#) iranienne impose le port du voile aux femmes. Ce symbole devient alors clairement politico-religieux et devient l'étendard de l'islamisme à travers le monde. À signaler que le port du voile islamique était en perte de vitesse dans le monde musulman depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Débat, aujourd'hui encore, sur l'obligation religieuse de ce code vestimentaire ou sur son caractère archaïque. La Révolution islamique apporte également le droit de vote aux femmes, dès 16 ans.

1979 - Algérie : Les femmes algériennes sont interdites de sortie du territoire national si elles ne sont pas accompagnées d'un « tuteur » (père ou mari).

1980 - International 2e Conférence mondiale de la décennie des Nations unies pour la femme : égalité, développement et paix (Copenhague)

1980 - France : Le congé maternité est porté à 16 semaines minimum (6 semaines avant et 10 semaines après l'accouchement) avec versement complet du salaire. À partir du troisième enfant, le congé maternité minimum est de 24 semaines.

1981 - Algérie

8 mars. Manifestation des femmes algériennes contre l'interdiction de sortie du territoire valable depuis 1979. Elles obtiennent gain de cause et cette mesure discriminatoire est levée. septembre. Le gouvernement soumet au parlement un Code de la Famille rédigé dans le plus grand secret. Texte et méthode sont rejetés par les femmes algériennes qui manifestent jusqu'au retrait du projet de loi en janvier 1982.

1982 - France :

Les femmes d'artisans ou de commerçants peuvent choisir entre trois statuts : conjoint collaborateur, salarié ou associé.

Remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la Sécurité Sociale.

Un projet de loi prévoit d'instaurer un quota de 25 % de femmes pour les listes de candidatures. Elle est rejetée par le Conseil constitutionnel.

1983 - France :

Loi Roudy sur l'égalité professionnelle hommes/femmes. Rappel de la notion « à travail égal, salaire égal ».

Suppression de la notion de « chef de famille » en droit fiscal.

Ratification par la France de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

1984 - France :

Le congé parental est ouvert à chacun des parents salariés sans distinction de sexe.

La loi confie aux deux parents la gestion conjointe des biens de leurs enfants mineurs.

Désormais, les parents ont la possibilité d'ajouter au nom patronymique de l'enfant le nom de son autre parent (en général celui de la mère).

1984 - Algérie : Adoption en force d'un Code de la Famille insatisfaisant pour les femmes algériennes : maintien de la polygamie, répudiation possible et mariage avec tuteur matrimonial obligatoire pour la femme majeure.

1985 - International : 3e Conférence mondiale sur les femmes de l'ONU (Nairobi)

1988 - Tunisie : Pacte National qui réaffirme l'égalité entre hommes et femmes. Le président Ben Ali est le digne héritier du président Bourguiba sur la question de la condition féminine et les réformes égalitaires s'accélèrent.

1989 - Tunisie : Ratification par la Tunisie de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

1990 - France :

Le mouvement américain pro-life, c'est-à-dire anti avortement, essaime en France. Première attaque d'un commando anti-IVG à la maternité des Lilas (93).

L'utilisation du RU 486, technique médicamenteuse de l'IVG est autorisée en milieu hospitalier.

La loi reconnaît qu'il peut y avoir viol entre époux.

1992 - France :

La loi Neiertz sanctionne le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

La loi du 22 juillet réprime les violences conjugales. Aggravation des peines pour les époux ou concubins coupables de violences familiales.

Au nom de l'égalité, dénonciation par la France de la convention n° 89 interdisant le travail de nuit des femmes.

1992 - Europe : Une directive européenne fixe à 14 semaines la durée minimum du congé maternité pour les salariées de l'Union. La France (16 à 24) et le Danemark (jusqu'à 28) sont les plus avancés sur ce thème.

1992 - Inde : La loi prévoit que 30 % (minimum) des sièges d'élus locaux ou régionaux soient réservés aux femmes.

1993 - France

L'autorité parentale devient conjointe, quelle que soit la situation des parents (mariés, divorcés ou concubins).

Dépénalisation de l'auto-avortement.

Le tribunal de Bordeaux prononce des peines de prison ferme pour les membres d'un commando anti IVG.

1993 - Tunisie : Réforme du Code de la Famille : Le devoir d'obéissance au mari disparaît tandis que les époux divorcés sont parfaitement égaux en droit. L'adultère n'est plus considéré pour une circonstance atténuante en cas de tentative d'assassinat.

1995 - International : 4e conférence mondiale de l'ONU à Beijing, en parallèle le forum des ONG sur les femmes à Hairou (près de Beijing) : 30.000 participantes

1995 - Vatican : Le Pape Jean-Paul II renouvelle l'interdiction de l'avortement dans son encyclique « Evangelium Vitae », jetant notamment l'opprobre sur les États « tyrans » qui autorisent ces pratiques.

1996 - Afghanistan : 27 septembre. Kaboul tombe aux mains des Talibans qui mettent en place un système bafouant les droits les plus élémentaires des femmes : voir condition féminine instaurée par les Talibans.

[1997](#) - France : [Lionel Jospin](#) déclare dans son discours de politique générale : « Il faut permettre aux Françaises de s'engager sans entrave dans la vie publique. Dans ce domaine, le progrès passe d'abord par l'évolution des mentalités et le changement des comportements. Une révision de la Constitution, afin d'y inscrire l'objectif de la parité entre les femmes et les hommes sera proposée ».

[1998](#) - France : La loi détermine « les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». En décembre, le gouvernement rend public un projet de loi qui prévoit 50 % de candidates pour les scrutins de liste. Pour les élections législatives, les partis doivent également présenter 50 % de femmes, sous peine de sanctions pécuniaires.

[1999](#) - France : En janvier, le Sénat rejette le texte sur la parité en politique au nom de l'universalisme républicain.

[2000](#) - International : [Marche mondiale des Femmes](#) contre la pauvreté et la violence faite aux femmes

[2000](#) - France :

Le [Conseil constitutionnel](#) valide le texte sur la parité.

Loi sur la contraception d'urgence : pilule du lendemain en vente libre en pharmacie, gratuite pour les mineures.

[XXIe siècle](#)

[2001](#) - France : Le délai légal pour procéder à un [avortement](#) passe de 10 à 12 semaines.

[2001](#) - [Afghanistan](#) : Le régime Taliban qui bafouait les droits de la femme depuis près de cinq ans est renversé par les Américains. L'évènement ne met pas pour autant fin au port traditionnel de la [Burqa](#).

[2003](#) - France

Fondation de l'association « [Ni pute, ni soumise](#) ». Ce mouvement mixte dénonce la situation des filles et des femmes dans certains quartiers difficiles.

Le 3 août, arrivée à Paris de la Marche des « Ni putes, ni soumises » après un Tour de France dans plus de 20 villes.

[2004](#) Janvier - [Australie](#) : Le Parlement australien se propose d'examiner une loi accordant un congé - maternité payé aux Australiennes salariées. Jusqu'à ce jour, il n'existait pas de congé - maternité en Australie.

[2004](#) Février - [Maroc](#) : Entrée en vigueur du nouveau Code de la famille ; il établit dans certains domaines une égalité de droits entre les conjoints, il limite la [polygamie](#) et la répudiation, et enfin il porte l'âge légal du mariage des femmes à 18 ans.

[2005](#) Mai - Koweït : droit de vote pour les femmes.

[2005](#) Février - [Algérie](#) : Réforme du code de la famille de la nationalité et de l'Etat civil: transmission de la nationalité par la filiation maternelle, l'âge légal est porté à 19 ans pour les deux sexes et interdiction du mariage forcée des mineures. Mais maintien du tutorat matriarcal, de la [polygamie](#) et de la [répudiation](#) avec toutefois la possibilité pour l'épouse de les refuser par clause insérée au contrat de mariage.

[2006](#) Mars - [France](#) : Vote à l'unanimité d'une loi qui porte l'âge légal du mariage des femmes à 18 ans (au lieu de 15 ans) afin de lutter contre les mariages forcés.

14 octobre 22:41 | [Ajouter un commentaire](#) | [Envoyer un message](#) | [Lien permanent](#) | [Afficher les rétroliens \(0\)](#) | [Ajouter au blog](#) | [Etre femme](#)  
[Statut sociale de la femme a travers les siècles](#)

Égypte

[Place de la femme dans l'Égypte antique](#) et Pleureuse dans l'Égypte antique

On n'a que peu d'informations sur la [vie quotidienne des femmes](#) et de leur statut dans l'Égypte ancienne. Comme dans toutes les civilisations antiques, il y eut quelques souveraines

ou régentes qui parvinrent à régner, telles [Nitocratis](#) ou [Hatchepsout](#). Certaines semblent avoir joué un certain rôle politique à côté du pharaon, comme [Néfertiti](#), qui disparaît de la scène assez mystérieusement. La vie de la [Grande épouse royale](#), telle celle de [Néfertari](#) ou [Isisnofret](#), épouses de Ramsès II, est assez bien connue, mais leur rôle politique était limité à la représentation. En général, leur fonction se limitait à assurer une descendance et à gérer les activités du [Harem](#) Royal, dont les Égyptiens semblent avoir été les inventeurs.

Certains amateurs de l'Égypte ancienne fantasment une société qui n'a jamais existé. (Et il en va de même pour toutes les périodes de l'histoire, où les études spécifiques au monde féminin sont relativement récentes). Pour contrebalancer certains écrits hagiographiques, mentionnons que :

Les mariages étaient arrangés par le père parfois dès l'âge de six ans.

Les hommes pouvaient avoir plusieurs épouses et des maîtresses, des harems.

Les femmes en revanche étaient astreintes à la monogamie.

Tous les textes de référence d'époque en notre possession sont rédigés par des hommes.

Les cas de pharaons femmes sont rares. Seulement 6 sur 2000 ans d'Histoire, et la majorité d'entre elles sont là "par intérim". Certaines ont même été "oubliées" sur les listes royales par les scribes ; c'est dire le peu de considération qu'elles avaient.

Contrairement à ce que certains cherchent à faire croire, d'autres civilisations antiques d'Orient comptèrent de nombreuses femmes régnautes. Ce n'est ni une invention égyptienne ni même une pratique courante en Égypte.

Toutes les études "sérieuses" sur ces questions mettent en avant le fait que l'Égypte fut bien, tout au long de son histoire, une société patriarcale. Et même si certains codes de loi proclament bien une égalité entre l'épouse et l'époux, dans les faits, il en va différemment.

Il en va de même pour de nombreuses fonctions politiques et professionnelles, interdites aux femmes, et il a fallu attendre l'époque hellénistique (sic) pour voir quelques évolutions sur ce point.

Perse

[Femme iranienne](#).

Une mosaïque de l'ère [Sassanide](#) déterrée à [Bishapur](#). Certaines mosaïques représentaient des femmes dévêtues. Celle-ci est conservée au [Louvre](#).

Il est un fait indiscutable qu'à [Persépolis](#), où la pierre conserve l'[Histoire](#) de la [Perse](#) antique, que les femmes sont absentes. Comme une grande partie de Persépolis et plus particulièrement les intérieurs ont été détruits par [Alexandre le Grand](#) et par le temps, certains chercheurs pensent qu'il est possible que certaines de ces parties aient pu représenter des femmes. Cependant il y a de nombreux autres exemples de pierres ayant préservé la figure de femmes de la Perse antique.

D'un autre côté, les femmes ont joué un rôle important dans la vie quotidienne sous la dynastie [Achéménide](#). Elles travaillaient au côté des hommes dans les ateliers et y recevaient le même salaire qu'eux. Les femmes de haute naissance avaient même une influence sur les affaires de l'Etat. Les femmes membres de la famille royale possédaient leurs propres domaines, et nombre de documents parvenus jusqu'à nous témoignent de leur implication dans la gestion des affaires : des lettres sur l'acheminement du grain, du vin, et des animaux jusqu'au palais depuis des possessions lointaines. Par exemple, les seules limites à l'autorité de la reine douairière étaient fixées par le souverain lui-même. De telles coutumes persistent jusqu'à l'[empire sassanide](#), avec moins d'importance cependant. [Purandokht](#), qui était la fille du roi [Khosrau II](#) gouverna l'empire perse durant presque deux ans avant d'abdiquer. À cette époque, le plus haut rang féminin était tenu par la mère du roi, puis la mère du prince héritier et enfin les filles et sœurs du roi.

Les femmes qui n'étaient pas de condition noble disposaient d'une certaine indépendance économique: elles avaient le droit de travailler (certains métiers étaient autorisés aux deux

sexes et d'autres étaient réservés), de posséder des propriétés et de les vendre et étaient elles aussi obligées de payer des impôts. Des découvertes archéologiques ont même montré l'existence de femmes qui étaient chef d'entreprises ou de certaines autres qui avaient atteint des postes militaires de haut rang.

Les historiens pensent que c'est en fait [Cyrus le Grand](#) qui, dix siècles avant l'[Islam](#), a établi la coutume de couvrir les femmes afin de protéger leur chasteté. D'après cette théorie, le voile est ainsi passé des [Achéménides](#) aux [Séleucides](#). Ceux-ci l'ont, à leur tour, transmis aux [Byzantins](#) d'où les conquérants arabes l'ont adopté, le répandant à travers le monde arabe. Ceci dit, le voile est omniprésent dans le monde méditerranéen : les femmes grecques mariées se doivent de porter un voile sur leurs cheveux, la Bible impose la même obligation aux épouses légitimes. La chevelure visible est le signe des [prostituées](#) (cf Marie-Madeleine lavant avec ses cheveux, instrument de son péché et de sa rédemption, les pieds du Christ).

Rome

Les Romaines étaient juridiquement assimilées à d'éternelles mineures et soumises toute leur vie durant à l'autorité d'un tuteur, leur père puis leur mari. La patria potesta qui donne droit de vie ou de mort au pater familias sur tous les membres de sa famille fut réduite au IIe siècle avant J.-C. puis supprimée au [IIe siècle](#) après J.-C. Les Romaines jouirent d'un statut moins draconien que les Grecques. Elles avaient par exemple libre accès aux stades, [théâtres](#) et autres lieux publics. La liberté de mœurs qu'elles eurent à l'époque impériale reflète davantage l'oisiveté dont bénéficiaient les femmes de l'aristocratie qu'une réelle liberté du point de vue juridique; le divorce existait mais avait un tout autre sens qu'aujourd'hui. Les femmes d'Étrurie furent certainement celles qui, dans l'antiquité, eurent relativement le plus de liberté, et le statut le moins contraignant. Ceci était très mal vu des Grecs et des Romains avant que l'Étrurie ne devienne province romaine.

L'influence du christianisme naissant [[modifier](#)]

Les chrétiens renoncent au rite de la [circoncision](#), réservé aux hommes, et adoptent le baptême, identique pour les deux sexes.

[Islam](#)

Pour juger de l'attitude du [Prophète Mahomet](#), vis-à-vis de la femme musulmane, force nous est de situer le problème dans le cadre bien limité où évoluait le « féminisme » au [VIIe siècle](#) (ap. J.-C.). La position de l'Islam à l'égard de la femme s'avère, d'autant plus méritoire qu'il a fait éclater les régimes rigides et iniques qui assimilaient, volontiers, le sexe faible à du vil bétail.

Le [Coran](#) justifie les lourdes charges familiales, qui incombent à l'époux ; il ne s'agit nullement d'infériorité inhérente à la nature même de la femme. La double part reconnue à l'homme, dans l'héritage, s'explique, aussi, par les obligations exceptionnelles auxquelles l'homme est astreint, alors que l'exemption de la femme est totale, quel que soit son degré d'opulence. Le mariage impose au mari l'entretien de son épouse ; cet entretien comporte son habillement, son habitation, son alimentation, la fourniture du nécessaire de toilette et d'une domestique, pour l'aider dans le ménage.

Sous l'égide de la foi nouvelle, l'élément féminin put reconquérir, dès le début, ses droits, systématiquement méconnus, à la fois, par le [monde romain](#) et par le monde bédouin. La femme fut élevée au rang de maîtresse de foyer, jouissant, pleinement, des droits personnels et successoraux, dont elle demeura, longtemps, privée.

De simple « res » qu'elle était, basement assimilée aux objets mobiliers, elle devint juridiquement « l'égale de l'homme », selon la propre expression du Prophète.

L'interdiction, faite par l'Islam, d'enterrer les filles (vivantes) à la naissance. C'était une pratique répandue avant l'apparition de l'Islam et que le texte interdit de manière formelle et définitive. La punition qui accompagne l'interdiction est forte, cela veut dire que l'acte désormais prohibé était très répandu. Les femmes disposaient de plus de droits que les

hommes et étaient plus libres et indépendantes qu'eux, et pourtant, les filles étaient enterrées vivantes à la naissance, considérées comme inutiles.

La femme arabe sut profiter de l'esprit libéral du législateur musulman. Dès les premières décennies de l'ère hégirienne, elle put s'imposer, par sa large et efficace participation, à côté de l'homme, dans la vie culturelle et sociale de la communauté musulmane. Aïcha, fille du 1er Khalif et épouse du Prophète, dut être élevée, selon les nouveaux principes et réaliser l'idéal de la femme ; à moins de 20 ans, sa profonde érudition fit d'elle une des plus brillantes figures de l'époque : les grands compagnons du Prophète venaient la consulter sur les questions juridiques, historiques, littéraires et même médicales.

Désormais, le champ d'action culturel de la femme s'élargit, de plus en plus. Déjà, [Oum Derda](#), donnait dans la Mosquée de Jérusalem des cours publics, auxquels assistait l'Emir Omeyyade [Soleïman](#). Chafii, chef d'un des quatre écoles de l'Islam, était le disciple de la célèbre Noufissa, maîtresse de conférences au Caire. Ibn Hajar, un des célèbres imams de l'Islam, sera formé, avec cinquante de ses condisciples, à l'école d'Aïcha El Hanbalia, ainsi qu'à celle de [Zaïneb](#), auteur de traités, en droit et en Hadith.

Dans ses œuvres biographiques, Ibn Hajar cite plus de quinze cent femmes, parmi lesquelles figurent des juristes et des « savantes ». Assakhaoui consacre tout un volume aux intellectuelles du IXe siècle de l'hégire, dont plusieurs, originaires de [Fès](#). Assouyouty réserve son Nozhah à la biographique de trente sept poétesses. Ibn Assakir fut le disciple de 81 femmes « âlem » (Savantes), ainsi qu' Eddhahabi, lequel préfère la femme traditionniste qui serait plus scrupuleuse dans son objectivité et son sérieux scientifique que son collègue du sexe masculin.

A toute époque, la femme musulmane a donné la preuve de son efficacité intellectuelle. Certaines des plus grandes figures de l'Islam, comme Ibn Khallikan, El Baghdadi, Ezzamakhchari, Ibn Hajar et autres, doivent une bonne partie de leur notoriété scientifique à leurs contemporaines. La mort d'Oum El Khaïr, grande spécialiste des traditions prophétiques, marqua - d'après Ibn El Imad - le déclin de cette science pour longtemps. Les conférences d'Ouneïda réunissaient cinq cents auditeurs des deux sexes (6) - Rouqeyya, petite Fille d'Ibn Mazraà, passait pour être - d'après Essafadi - la plus célèbre traditionniste de son temps, en [Égypte](#), [Syrie](#) et [Médine](#).

### [Moyen Âge](#)

À la chute de l'empire romain, la condition de la femme évolue avec l'arrivée des coutumes des peuples envahisseurs.

Peu à peu, les contrats écrits disparaissent au profit de mariages devant témoins. L'Église réprime progressivement les abus les plus criants, interdisant le rapt, interdisant au maître de souiller une esclave vierge, au père d'abuser de la fiancée de son fils et de partager la couche de la mère et de la fille. L'obsession est de mettre fin à l'inceste, qui s'était largement répandu. En 757, le [capitulaire de Compiègne](#) stipule (article 10) : "Si quelqu'un s'étant marié, trouve que sa femme n'est pas vierge, il a le droit de la renvoyer et de prendre une autre femme, mais si celui-ci-ci n'est pas vierge, il ne pourra la renvoyer car lui non plus ne l'est pas ayant connu sa première femme".

La [légende du Concile de Mâcon](#) veut que l'existence d'une âme chez la femme ait été discutée lors d'un concile: il s'agissait en réalité de clarifier la distinction entre les termes homo (être humain) et vir (homme mâle), ce qui fut fait.

La condition féminine est à peu près la même dans toute la chrétienté.

La répudiation est interdite et le divorce autorisé en trois cas : la stérilité, la consanguinité jusqu'au 7e degré ou l'ordination ultérieure d'un des époux. L'adultère est puni.

Les mariages sont en général arrangés dans toutes les classes sociales comme dans l'Antiquité. Majeures dès l'âge de douze ans, c'est à partir de cet âge qu'on les marie. En théorie, elles peuvent gérer leurs biens et certaines, les veuves, notamment, ont le droit de vote aux États

Généraux ou aux élections locales. Dans certains cas, elles sont même éligibles. De très nombreux métiers leur sont accessibles.

La littérature médiévale est tiraillée entre deux extrêmes. Au [XIe](#) et [XIIe siècles](#), deux genres littéraires s'opposent : les fabliaux insistent surtout sur la malignité de la femme et la littérature courtoise la magnifie. Le [XIIIe](#) voit le triomphe de la littérature chevaleresque. Le Roman de la Rose compte parmi les œuvres les plus misogynes de la littérature française. Dans la vie professionnelle, les femmes sont présentes dans la quasi totalité des corporations, et peuvent comme les hommes accéder au statut de [maître](#). Certains métiers leur sont réservés, comme le travail de la soie. On compte même des [prude femmes](#), dont le rôle est de défendre les intérêts des femmes.

Les femmes peuvent voter pour les élections des États Généraux, comme en Touraine en 1308. Célibataires ou veuves, elles peuvent également être membres des assemblées communales.

[1405](#) - France : [Christine de Pisan](#), première femme française de lettres à vivre de sa plume, dénonce dans [La Cité des dames](#) la misogynie des clercs et s'insurge contre les discriminations dont les femmes sont victimes.

[1412](#) - France : Jeanne d'Arcq

[1622](#) - France

[Marie de Gournay](#) réclame, dans son « Égalité des hommes et des femmes », un meilleur accès à l'instruction pour toutes les femmes. Elle prend position dans le débat naissant sur la place de la femme, soutenant que celle-ci n'est pas inférieure à l'homme par nature mais du fait de son éducation.

14 octobre 22:31 | [Ajouter un commentaire](#) | [Envoyer un message](#) | [Lien permanent](#) | [Afficher les rétroliens \(0\)](#) | [Ajouter au blog](#) | [Etre femme](#)  
[Statut sociale de la femme a travers les siècles](#)

[XVIIe siècle-XVIIIe siècle](#) - France

Les [femmes tiennent salon](#). Ces petits comités essentiellement masculins se réunissent souvent sous la protection de femmes qui leur garantissent une certaine liberté. Certaines femmes appartenant aux classes privilégiées se posent en effet en protectrices et rien, ou pas grand-chose, ne peut leur interdire une telle attitude. Ces « salons particuliers » reprennent la tradition des cercles des reines et des princesses à la cour qui émergent dès le [XVe siècle](#). C'est dans le cadre de ces salons que les Lumières prennent leur essor en favorisant les libres débats.

[1788-1789](#) - France

Convocation des [États Généraux](#) pour la 22e fois en 487 ans (première en 1302). Les femmes veuves ou nobles tenant fief prennent part au vote mais elles ne sont pas directement éligibles. Elles peuvent toutefois être représentées par une sorte de suppléant comme c'est le cas notamment dans les assemblées locales. Les femmes prennent également une part très active à la rédaction des cahiers de doléances.

La Révolution française : avancées et reflux

[1789](#) - France : 5 octobre 1789 Marche des femmes de Paris à Versailles. Le roi est rapatrié à Paris. « Les hommes prennent les Bastilles, les femmes prennent les rois » (Michelet).

[1790](#) - France :

Condorcet plaide pour le droit de vote aux femmes dans son Admission des femmes au droit de cité : « songez qu'il s'agit des droits de la moitié du genre humain ».

le droit d'aînesse masculin est supprimé par la loi. Tous les enfants sont désormais égaux devant la succession, quel que soit leur rang de naissance et leur sexe.

[1791](#) - France :

La loi laïcise le mariage qui devient un contrat entre les époux.

[Olympe de Gouges](#) réclame l'égalité politique entre hommes et femmes dans sa « [Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne](#) » : « article 1. La femme naît libre et égale à l'homme en droits ». Elle est guillotinée deux ans plus tard, officiellement pour des écrits en faveur de [Louis XVI](#).

Instauration du suffrage censitaire (environ 4,3 millions d'électeurs pour 40 000 personnes éligibles). Les femmes sont exclues du corps électoral.

[1792](#) - France :

Le [divorce](#) est institué par la loi qui reconnaît par ailleurs l'égalité des époux, et le divorce par consentement mutuel.

Les clubs politiques de femmes à Paris comme en province se radicalisent autour de la question essentielle de l'égalité politique. Le plus fameux de ces clubs féminins donnant une tribune à la cause féministe est la Société patriotique et de bienfaisance des amis de la vérité.

[1792](#) - Grande-Bretagne : En réponse à des écrits de l'Irlandais [Edmund Burke](#) critiquant la Révolution française, [Mary Wollstonecraft](#) publie *A vindication of the rights of women* mettant l'accent sur les apports de la Révolution sur la condition féminine.

[1793](#) - France

Instauration du suffrage « universel » ; les femmes sont toujours exclues de la citoyenneté au même titre que les mineurs, les domestiques, les aliénés et les religieux cloîtrés.

Les femmes de Paris coiffées d'un bonnet rouge prennent d'assaut le Conseil Général de la Commune de Paris, avec à leur tête, Claire Lacombe. Elles sont repoussées aux accents d'un discours clairement misogyne du procureur général Chaumette. Dans la foulée de ce coup de force, les clubs politiques féminins sont interdits.

[1795](#) - France : les femmes sont exclues de la vie politique. Tenaces, elles s'installent alors dans les travées réservées au public dans les différentes assemblées et ne manquent jamais une occasion pour émettre des avis en pleine délibération des législateurs. Ces femmes qui occupent littéralement les bancs du public sont vite taxées du nom de « tricoteuses », car nombre d'entre elles pratiquent effectivement le tricot en séance ou entre deux débats.

[1804](#) - France : le [Code civil français](#) déclare la femme incapable juridiquement ; elle est sous l'autorité de son père puis de son mari. En revanche, la femme célibataire ou veuve jouit, en théorie, de la plénitude de ses capacités juridiques, droit de vote exclu. En effet, la veuve ayant eu des enfants reste surveillée par un Conseil de famille composé de membres de la famille de son mari. Napoléon, en homme de son temps, n'est pas franchement sensible à la cause féministe et déclare « je n'aime pas les femmes qui se mêlent de politique ».

[1807](#) - France : Claude-Henri de Saint-Simon plaide pour le droit de vote des femmes.

[1808](#) - France : [Charles Fourier](#) réclame le droit de vote des femmes et la liberté en amour. Saint-Simon et Fourier sont considérés comme les précurseurs des socialistes.

[1810](#) - France :

Le code pénal qualifie l'adultère de délit. L'adultère du mari est puni d'une amende, celui de la femme d'une peine de prison (3 à 24 mois).

Le Code pénal punit de réclusion les personnes qui pratiquent, aident ou subissent un avortement. Les médecins et pharmaciens sont condamnés aux travaux forcés.

- France

Les [femmes tiennent salon](#). Ces petits comités essentiellement masculins se réunissent souvent sous la protection de femmes qui leur garantissent une certaine liberté. Certaines femmes appartenant aux classes privilégiées se posent en effet en protectrices et rien, ou pas grand-chose, ne peut leur interdire une telle attitude. Ces « salons particuliers » reprennent la tradition des cercles des reines et des princesses à la cour qui émergent dès le [XVe siècle](#). C'est dans le cadre de ces salons que les Lumières prennent leur essor en favorisant les libres débats.

[1788-1789](#) - France

Convocation des [États Généraux](#) pour la 22<sup>e</sup> fois en 487 ans (première en 1302). Les femmes veuves ou nobles tenant fief prennent part au vote mais elles ne sont pas directement éligibles. Elles peuvent toutefois être représentées par une sorte de suppléant comme c'est le cas notamment dans les assemblées locales. Les femmes prennent également une part très active à la rédaction des cahiers de doléances.

La Révolution française : avancées et reflux

[1789](#) - France : 5 octobre 1789 Marche des femmes de Paris à Versailles. Le roi est rapatrié à Paris. « Les hommes prennent les Bastilles, les femmes prennent les rois » (Michelet).

[1790](#) - France :

Condorcet plaide pour le droit de vote aux femmes dans son Admission des femmes au droit de cité : « songez qu'il s'agit des droits de la moitié du genre humain ».

le droit d'aînesse masculin est supprimé par la loi. Tous les enfants sont désormais égaux devant la succession, quel que soit leur rang de naissance et leur sexe.

[1791](#) - France :

La loi laïcise le mariage qui devient un contrat entre les époux.

[Olympe de Gouges](#) réclame l'égalité politique entre hommes et femmes dans sa « [Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne](#) » : « article 1. La femme naît libre et égale à l'homme en droits ». Elle est guillotinée deux ans plus tard, officiellement pour des écrits en faveur de [Louis XVI](#).

Instauration du suffrage censitaire (environ 4,3 millions d'électeurs pour 40 000 personnes éligibles). Les femmes sont exclues du corps électoral.

[1792](#) - France :

Le [divorce](#) est institué par la loi qui reconnaît par ailleurs l'égalité des époux, et le divorce par consentement mutuel.

Les clubs politiques de femmes à Paris comme en province se radicalisent autour de la question essentielle de l'égalité politique. Le plus fameux de ces clubs féminins donnant une tribune à la cause féministe est la Société patriotique et de bienfaisance des amis de la vérité.

[1792](#) - Grande-Bretagne : En réponse à des écrits de l'Irlandais [Edmund Burke](#) critiquant la Révolution française, [Mary Wollstonecraft](#) publie A vindication of the rights of women mettant l'accent sur les apports de la Révolution sur la condition féminine.

[1793](#) - France

Instauration du suffrage « universel » ; les femmes sont toujours exclues de la citoyenneté au même titre que les mineurs, les domestiques, les aliénés et les religieux cloîtrés.

Les femmes de Paris coiffées d'un bonnet rouge prennent d'assaut le Conseil Général de la Commune de Paris, avec à leur tête, Claire Lacombe. Elles sont repoussées aux accents d'un discours clairement misogyne du procureur général Chaumette. Dans la foulée de ce coup de force, les clubs politiques féminins sont interdits.

[1795](#) - France : les femmes sont exclues de la vie politique. Tenaces, elles s'installent alors dans les travées réservées au public dans les différentes assemblées et ne manquent jamais une occasion pour émettre des avis en pleine délibération des législateurs. Ces femmes qui occupent littéralement les bancs du public sont vite taxées du nom de « tricoteuses », car nombre d'entre elles pratiquent effectivement le tricot en séance ou entre deux débats.

[1804](#) - France : le [Code civil français](#) déclare la femme incapable juridiquement ; elle est sous l'autorité de son père puis de son mari. En revanche, la femme célibataire ou veuve jouit, en théorie, de la plénitude de ses capacités juridiques, droit de vote exclu. En effet, la veuve ayant eu des enfants reste surveillée par un Conseil de famille composé de membres de la famille de son mari. Napoléon, en homme de son temps, n'est pas franchement sensible à la cause féministe et déclare « je n'aime pas les femmes qui se mêlent de politique ».

[1807](#) - France : Claude-Henri de Saint-Simon plaide pour le droit de vote des femmes.

1808 - France : [Charles Fourier](#) réclame le droit de vote des femmes et la liberté en amour. Saint-Simon et Fourier sont considérés comme les précurseurs des socialistes.

1810 - France :

Le code pénal qualifie l'adultère de délit. L'adultère du mari est puni d'une amende, celui de la femme d'une peine de prison (3 à 24 mois).

Le Code pénal punit de réclusion les personnes qui pratiquent, aident ou subissent un avortement. Les médecins et pharmaciens sont condamnés aux travaux forcés.

XIXe siècle : « Égalité, j'écris ton nom... »

Au XIXe siècle, la [discrimination sexuelle](#) maintient des rôles stéréotypés envers la [domesticité](#) : liée à généralisation de la [société bourgeoise occidentale](#), la figure de la [soubrette](#) devient incontournable dans les [vaudevilles](#) qui font la satire des moeurs de ladite « bonne société ».

1816 - France : [Restauration](#) monarchique. Abolition du [divorce](#).

1829 - [Inde](#) : Le Sati Prévention Régulation Act interdit la pratique de la [sati](#), le sacrifice des veuves qui se jettent dans le bûcher crématoire de leur époux. Cette réforme qui prétend mettre un terme à une pratique vieille de plus de 2000 ans provoque inévitablement de farouches résistances parmi les traditionalistes, aujourd'hui encore...

1832 - France :

Fondation du journal « La femme libre ».

Jusqu'à là délit, le [viol](#) est désormais un crime, mais c'est le père ou le mari qui est considéré comme lésé...

1835 - France : La militante socialiste [Flora Tristan](#) imagine dans son Nécéssité de faire bon accueil aux femmes étrangères, la mise en place d'une structure d'accueil et de logement pour les femmes seules. Jusqu'à sa mort (1844), Flora Tristan est la voix par excellence du féminisme socialisme pendant cette décennie pré marxiste. Elle assure la liaison entre le « vieux socialisme » et le marxisme et est d'ailleurs considérée par beaucoup comme celle qui fonda, de fait, l'Internationale !

1837 - Royaume Uni : Amorce de l'ère victorienne, lire [Condition féminine dans la société victorienne](#).

1838 - France : Création de la première école normale d'institutrices.

1839 - France : de retour d'un voyage d'étude au Royaume-Uni, [Flora Tristan](#) avoue dans son Promenades dans [Londres](#) qu' « en France, de tradition, la femme y est l'être le plus honoré, en [Angleterre](#), c'est le [cheval](#)... ».

1844 - France : quelques jours avant son décès, Flora Tristan concède dans une lettre : « que j'ai tout le monde contre moi. Les hommes parce que je demande l'émancipation de la femme et les propriétaires parce que je demande celle des ouvriers ».

1848 - France

5 mars. Deuxième république. Rétablissement du suffrage universel après un système censitaire, mais les femmes sont toujours exclues du droit de vote.

[Eugénie Niboyet](#) crée le journal « La Voix des femmes »

Les [Vésuviennes](#), femmes parisiennes qui avaient pris les armes lors de la révolution de 1848, revendiquent une Constitution politique des femmes, le port du [pantalon](#), l'accès à tous les emplois publics, civils, religieux et militaires. Ultra-radicales, les Vésuviennes desservent toutefois clairement la cause féministe en réclamant des réformes fantaisistes comme l'obligation du mariage féminin à 21 ans, la mise en place d'un service militaire obligatoire féminin, et le doublement du service militaire masculin pour les hommes qui refuseraient les tâches ménagères. Ces Vésuviennes sont tellement caricaturales qu'elles servent aux hommes hostiles à la cause féministe de parfait repoussoir.

Autres féministes de 1848 :

[Jeanne Deroin](#), qui tente de se présenter aux élections

[Désirée Gay](#), [George Sand](#) qui participe activement au gouvernement de la République. Jeanne Deroin, Eugénie Niboyet, Louise Colet et [Adèle Esquiros](#) sont à l'origine de deux journaux féministes : La Voix des Femmes puis L'Opinion des Femmes. Le journal lance la candidature surprise, et illégale, de George Sand ! Cette dernière qui découvre sa candidature dans le journal s'en prend aux « suffragistes » car elle considère l'égalité politique comme secondaire.

[1848](#) - États-Unis : [Elisabeth Cady Stanton](#) dénonce la « tyrannie masculine » dans sa « Déclaration des sentiments ».

[1849](#) - France : Jeanne Deroin tente de se présenter aux élections législatives. Le socialiste Proudhon est l'un des plus virulents opposants à cette candidature féminine : « L'humanité ne doit aux femmes aucune idée morale, politique, philosophique. L'homme invente, perfectionne, travaille, produit et nourrit la femme. Celle-ci n'a même pas inventé son fuseau et sa quenouille ».

[1850](#) - France : la loi Falloux fait obligation pour les communes de plus de huit cents habitants d'ouvrir et d'entretenir une école publique de garçons comme de filles. La scolarité n'est cependant pas encore ni gratuite ni obligatoire.

[1851](#) - France : le premier projet de loi proposant le droit de vote des femmes aux élections municipales voit le jour : il est dû à [Pierre Leroux](#).

vers [1860](#) - Royaume-Uni : les [suffragettes](#) britanniques commencent à mener un combat d'envergure pour obtenir le droit de vote.

[1861](#) - France : [Julie-Victoire Daubié](#) est la première bachelière française.

[1862](#) - France : [Elisa Lemonnier](#) crée l'enseignement professionnel féminin, public et laïque.

[1864](#) - Belgique : ouverture par [Isabelle Gatti de Gamond](#) de son Cours d'Éducation pour les jeunes filles

[1865](#) - Royaume-Uni : Droit de vote accordé aux femmes pour les élections locales.

[1865](#) - [1870](#) - Suisse : les universités suisses de [Zurich](#), puis de [Berne](#) sont les premières à s'ouvrir progressivement aux femmes. Des jeunes filles viennent de toute l'Europe pour y étudier.

[1867](#) - France : [Victor Duruy](#) crée les cours secondaires publics destinés aux filles.

[1868](#) - États-Unis : le droit de vote est accordé aux femmes du [Wyoming](#).

[1869](#) - Royaume Uni : [Josephine Butler](#) publie Woman's work and woman's culture, à Londres

[1870](#) - Inde : Rappel de l'interdiction d'infanticide des filles et obligation de déclarer chaque naissance.

[1873](#) - États-Unis : la première université qui ouvre toutes ses sections aux femmes, à [Boston](#)

[1874](#) - France

Le travail des femmes est interdit dans les mines et les carrières.

Le travail de nuit des femmes non majeures est interdit.

[Joséphine Andrée](#), syndicaliste fonde le Syndicat féminin de la couture, premier [syndicat](#) féminin.

[1875](#) - France : la Constitution de la IIIe République confirme la privation de droits politiques pour les femmes.

[1876](#) - France :

[Hubertine Auclert](#) fonde Le Droit des femmes, groupe suffragiste qui devient Le Suffrage des femmes en 1883.

Lors du congrès de Marseille, Hubertine Auclert proclame : « Qui dit droit, dit responsabilité, la femme doit travailler, n'étant pas moins tenue de produire que l'homme, vu qu'elle consomme... qu'il y ait pour les deux sexes même facilité de production, et application rigoureuse de cette formule économique : à production égale, salaire égal. »

[1879](#) - France : la loi Bert rend obligatoire l'entretien d'une École normale de jeunes filles dans chaque département français.

[1880](#) - Accès des femmes aux universités

France : la [Sorbonne](#) s'ouvre aux jeunes filles. La loi Sée institue un enseignement secondaire féminin d'État.

Belgique : admission d'une première étudiante à l'[Université Libre de Bruxelles](#) ([Liège](#) :

1881, [Gand](#) : 1882, [Louvain](#) : 1920)

[1880](#) - Japon : profitant de l'ouverture du pays à l'Occident, les femmes japonaises manifestent afin d'obtenir des réformes. En réponse à ces manifestations une loi interdit désormais la présence des femmes sur la scène politique.

[1881](#) - France

L'enseignement primaire est désormais obligatoire, public et laïque pour tous les enfants : filles et garçons ([loi Jules Ferry](#)).

[Hubertine Auclert](#) lance le journal La Citoyenne.

Blanche Edwards est reçue au concours de l'externat en médecine. Des étudiants brûlent son effigie boulevard St Michel.

[1884](#)

France :

La loi Naquet rétablit le divorce, pour faute seulement, pas par consentement mutuel.

Clémence Royer, femme de sciences, donne des cours à la Sorbonne.

Belgique : [Isala Van Diest](#) , première femme médecin belge, est autorisée par [arrêté royal](#) à ouvrir son propre cabinet médical

[1888](#) -International : création du Conseil International des Femmes, (CIF ou ICW en anglais)

[1889](#) - France : Paul Robin crée à Paris le premier centre d'information et de vente de produits anticonceptionnels.

[1891](#) - France : [Maria Martin](#) crée le Journal des femmes.

[1891](#) - Inde : l'âge du mariage est porté à un minimum de 12 ans pour les filles.

[1892](#) - France

Le travail de nuit est interdit à toutes les femmes, quel que soit leur âge.

Le port du pantalon interdit pour les femmes depuis le Directoire, est désormais possible à condition qu'elles tiennent à la main une bicyclette ou un cheval (cette loi n'a jamais été abrogée, elle est donc toujours d'actualité !).

[1894](#) - Nouvelle-Zélande : le droit de vote est accordé aux Néo-Zélandaises.

[1897](#) - France :

les femmes peuvent désormais témoigner dans les actes d'état-civil, et dans les actes notariés.

Fondation du journal quotidien féministe La Fronde par [Marguerite Durand](#).

[1898](#) - France : la loi permet désormais aux femmes d'être électrices au [Tribunal de commerce](#).

[1900](#) - France

Les femmes peuvent désormais plaider comme avocates.

Ouverture aux femmes de l'École des Beaux-Arts.

Journée de travail de 10 heures pour les femmes et les enfants contre 12 pour les hommes.

[1900](#) - Japon : la première université féminine est créée au [Japon](#) en [1900](#).

[1900](#) - Égypte : les filles accèdent à l'école secondaire.

[1900](#)

Tunisie : inauguration de la première école de filles en Tunisie.

Belgique : premières libertés économiques des femmes établies légalement, droit à l'épargne personnelle de la femme mariée, droit de signer un contrat de travail et d'encaisser un salaire

14 octobre 22:29 | [Ajouter un commentaire](#) | [Envoyer un message](#) | [Lien permanent](#) | [Afficher les rétroliens \(0\)](#) | [Ajouter au blog](#) | [Etre femme](#)

## Statut sociale de la femme a travers les siècles

L'histoire de la femme, jusqu'à la fin du 19e siècle dans la Religion

Le Moyen-âge et la sorcellerie. La femme comme complice du diable, séductrice de l'homme, tentatrice.

La femme a très souvent été mise en marge de la vie sociale à cause (infériorité physique mais surtout intellectuelle par rapport à l'homme.) elle a été réduite à son rôle mineure, obligée de se taire continuellement et de subir les injustices des hommes. Elle a été si souvent réduite à un rôle sexuel entièrement pour l'homme. Par peur de la femme, la peur de sa différence mais surtout de ses richesses, de sa force.

L'ancien Testament accordait une place très importante à la femme mais le judaïsme a tenu la femme à l'écart de toute vie sociale et religieuse. : "Femmes, esclaves, enfants".

Le mari est maître absolu au logis, la polygamie est chose courante, et l'homme abuse fréquemment du divorce. La femme n'en a pas le droit.

- La circoncision qui est un rite de pureté et d'initiation à la religion, et qui n'est pratiquée que pour le petit garçon. La fille, la femme se trouve donc en marge des croyants.

"Les impuretés périodiques" qui placent la femme plus loin du divin que l'homme, et la met à l'écart pendant chaque cycle.

Eve a commis en premier le pêcher originel. Ainsi la femme est vue comme un être faible, qui ne résiste pas à la tentation, elle doit donc être sous tutelle, surveillée et protégée par l'homme. Cette attitude paternaliste place la femme en éternelle mineure

« La femme est un farouche serpent par son coeur, par son visage ou par ses actes. », de Bernard de Morlas, moine de Cluny.

A l'époque du Christ, son message a une nouvelle portée. Il appelle tous les êtres humains, sans distinction de race ni de sexe, à former avec lui un monde nouveau. Le Christ se lie avec les femmes et tente d'élever leur rang à celui des hommes. Il interdit la polygamie et condamne le divorce.

Aux pharisiens qui lui demandent s'il est permis de répudier sa femme pour n'importe quel motif.

Jésus répond: « N'avez-vous pas lu que le créateur, dès l'origine, les fit homme et femme et qu'il a dit: - Ainsi donc l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et les deux ne feront qu'une seule chair? Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair."

Alors que tous les disciples sauf Jean abandonnent le Seigneur le jour de sa mort, des femmes demeurent fidèles, au pied de la croix. Elles seront les premiers témoins de la Résurrection, point sur lequel s'accordent les quatre Evangiles. »

À travers les siècles, les hommes n'ont fait, qu'agrandir l'espace entre la théorie du Christ et la réalité. Si certains messages n'ont pas passé, c'est parce qu'ils y avaient des idées misogynes et par les rapports aux différents peuples que le christianisme a convertis et qui l'ont influencé par leur culture, en particulier la religion juive. Mais plusieurs facteurs du christianisme ont dans une certaine mesure relevée la condition féminine. L'interdiction de la polygamie et la sacralisation du mariage contribuèrent à donner de l'importance et du respect à la femme. Mais comme très vite elle se retrouve dans un état de soumission à son mari, sa liberté se solde à se choisir un maître.

Au temps de saint Paul, les femmes ont acquis une place plus importante.

Nous sommes passés de petites cités à de grands ensembles. L'homme devient alors un simple individu et accorde ainsi plus de place à l'amour et à plus d'intérêt et de respect à la femme.

On l'appelle "maîtresse". Les femmes sont très actives et elles ont une place très importante dans les premières communautés chrétiennes ; cette évolution n'est pas toujours inscrite dans les lois. St.Paul est entouré de femmes qui jouent un grand rôle missionnaire, et il manifeste à plusieurs reprises sa reconnaissance à l'égard des femmes dont l'activité apostolique seconde

la sienne. Dans ses textes saint Paul ne cesse de se contredire. En effet, il accorde à la femme le droit de prophétiser dans les assemblées, et en même temps lui ordonne d'y rester voilée et de s'y taire, ce qui est tout à fait illogique. St.Paul ne fut certainement pas misogyne, mais il ne fut pas capable de concilier l'égalité évangélique qu'il préconisait avec des situations concrètes qu'il acceptait. Ses ambiguïtés ont donc contribué à placer la femme dans une situation d'égalité et de subordination.

La femme ne sera l'égale de l'homme que devant Dieu, et la subordination réglera toute sa vie réelle, dans l'église et dans le mariage. Les Pères de l'Eglise auraient dû nuancer ses déclarations. Au contraire, ils ont utilisé uniquement les déclarations de St.Paul, se basant sur elles pour justifier la soumission de la femme à l'homme en la disant "naturelle" et "voulue par Dieu". St Paul avait introduit une relation inégale dans le mariage en la justifiant par un rapprochement : « comme la tête domine le corps, l'homme domine la femme ». Ainsi depuis la femme est restreinte dans sa fonction corporelle, vue comme un objet sexuel uniquement, et verra rejaillir sur elle tous les mépris de la chair et de la sexualité.

Depuis Platon, Le corps est vu comme la prison de l'âme. Les premiers Pères de l'Eglise provenaient justement de ce milieu culturel et idéologique. Ils constatèrent que le bonheur n'est pas possible ici-bas et en conclurent qu'il devait l'être après la mort dans l'assimilation à la divinité. Ainsi, le corps était un obstacle constant à la progression vers le divin; la vraie réalité humaine se résumant en l'âme, le corps et ses activités ne pouvaient être qu'objets de mépris, en particulier les passions et désirs qui par leur violence troublaient la sérénité de l'esprit. La femme était le symbole de la sexualité, elle avait deux fonctions pour l'homme: mère ou prostituée. Elle était donc réduite à sa fonction sexuelle par son corps et pur objet de plaisir pour l'homme, ou pour la procréation. Certains pères furent très misogynes, d'autres, défendant les femmes, leur conseillaient de se retirer dans la virginité. L'image de la femme ne pouvait depuis lors être complète: soit elle était un objet sexuel, soit elle était un être asexué. Il faut ajouter que, à moins de devenir vierge consacrée, la femme, pour mériter le respect, remplir une autre condition: renoncer à toute professions qui font concurrence à l'homme.

La dépravation morale suite du péché originel dont la femme est la seule fautive. Elle devient un intermédiaire entre démon et être masculin.

Tertullien (Père d'Eglise) écrit: « Tu devrais toujours porter le deuil, être couverte de haillons et abîmée dans la pénitence, afin de racheter la faute d'avoir perdu le genre humain... Femme, tu es la porte du diable. C'est toi qui as touché à l'arbre de Satan et qui, la première, a violé la loi divine. »

St Augustin : « Tout être humain possède une âme spirituelle asexuée et un corps sexué. Chez l'individu masculin le corps reflète l'âme, ce qui n'est pas le cas chez la femme. L'homme est donc pleinement image de Dieu, mais non la femme qui ne l'est que par son âme et dont le corps constitue un obstacle permanent à l'exercice de sa raison. Inférieure à l'homme, elle doit donc lui être soumise. »

Jean Delumeau : « Il n'y a véritablement qu'un seul sexe, le masculin. La femme est un mâle déficient: »

Au Moyen-âge la femme aboutissant à la sorcellerie et, en contre partie, l'exaltation toujours plus forte de la virginité, l'idolâtrie de la vierge Marie, et la naissance de l'amour courtois. Jean Delumeau écrit: « Tandis que s'additionnent pestes, schismes, guerres et crainte de la fin du monde, une situation qui s'installe pour trois siècles-les plus zélés des chrétiens prennent conscience des multiples dangers qui menacent l'Eglise ». Il ajoute: « Les périls identifiables étaient divers, extérieurs et intérieurs. Mais Satan était derrière chacun d'eux." Ainsi les Pères de l'Eglise, recherchant des coupables, firent de la femme une des victimes favorites du malaise ambiant. Il dit d'eux : "Des êtres sexuellement frustrés qui, ne pouvant pas ne pas connaître des tentations, projetèrent sur autrui ce qu'ils ne voulaient pas identifier en eux-

mêmes. Ils posèrent devant eux des boucs émissaires qu'ils pouvaient mépriser et accuser à leur place ».

La peur de la femme se situe donc au niveau des fantasmes. Les Pères ayant envie et besoin d'elle, et refusant d'y admettre leur responsabilité, voient la femme comme une tentatrice, une séductrice, née pour les perdre. L'amour est donc vu comme un moyen pour la femme de perdre l'homme. La femme est envoûtante, diabolique, elle finit par tuer sa proie. L'homme, lui, est une victime innocente.

« Trompeuse par son éclat, ardente au crime, crime elle-même », Bernard de Morlas.

Elle devient donc l'alliée du Diable, représentant le mal. "C'est le même discours injuste et odieux fondé sur une opposition simpliste entre le blanc et le noir - le blanc étant l'univers de l'homme et le noir celui de la femme. La femme, puisqu'elle tente l'homme, l'éloigne du droit chemin; elle est un obstacle à la vertu, son rôle est alors entièrement rejeté au point que certains moines, pour se justifier, tâchent de détourner les autres du mariage et en viennent à mépriser le rôle de mère de la femme.

Bernard de Morlas dit: « Elle arrache ses propres rejetons de son ventre... »

Désacralisation de la procréation. Qui n'est pas évangélique. On diabolise la beauté, la rendant le symbole même du mal que la femme porte à l'intérieur. La femme est trompeuse, elle cache ses péchés par l'éclat de sa beauté.

L'abbé de Cluny écrit au Xe siècle: « La beauté physique ne va pas au-delà de la peau. Si les hommes voyaient ce qui est sous la peau, la vue des femmes leur soulèverait le coeur. Quand nous ne pouvons toucher du bout du doigt un crachat ou de la crotte, comment pouvons-nous désirer embrasser ce sac de fiente? »

Etre faible, la femme ne résiste à rien, elle est prédestinée au mal et est la proie choisie du Diable. Les hommes d'Eglise n'avaient ainsi aucun remord à choisir le célibat. La peur de la femme devient une obsession et les Pères de l'Eglise, ayant une importance considérable à l'époque, influencent beaucoup la vision que les hommes ont sur la femme. la femme n'est plus valorisée pour quoi que ce soit. Son rôle de mère même est négligé, ses vertus rabaisées, niées.

Bernard de Morlas au XIIIe siècle: « Souille ce qui est pur, rumine des choses impies, gâte les actions... ». « Toute femme se réjouit de penser au péché et de le vivre. » « Empressée à perdre, et née pour tromper, experte à tromper. »

L'amour courtois :

Jean Delumeau écrit à ce propos: « L'amour courtois a réhabilité l'attrait physique, placé la femme sur un piédestal au point d'en faire la suzeraine de l'homme amoureux et le modèle de toutes les perfections. »

Fuyant le côté sale du corps de la femme, on exalte la virginité comme un statut idéal, le seul convenable pour une femme. En même temps, on consacre d'immortelles oeuvres d'art à la vierge Marie.

Jean Delumeau: « Le culte marial et la littérature des troubadours ont eu des prolongements importants et ont peut-être contribué dans la longue durée à la promotion de la femme. Mais dans la longue durée seulement. Car au Moyen Age ne furent-ils pas interprétés et utilisés comme une sorte de mise à l'écart, hors d'atteinte, de personnages féminins exceptionnels, nullement représentatifs de leur sexe? L'exaltation de la Vierge Marie eut pour contrepartie la dévaluation de la sexualité »

Eve innommée s'oppose une inaccessible Marie. La femme telle qu'elle est dans sa vérité est méconnue, méprisée.

A partir du 15e siècle, paraissent des traités de famille, des livres de civilité et même des ouvrages médicaux insistant sur la fragilité du sexe féminin et sur le devoir de l'homme de protéger la femme contre ses propres faiblesses, en la dirigeant d'une main douce mais ferme.

On rejoint ici notre deuxième thème, celui de la femme faible, incapable de se prendre en charge par elle-même et ne pouvant s'éduquer, progresser qu'à travers l'homme.

Du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle, on parle beaucoup de la femme, que ce soit dans les fables, les sermons, dans le monde scientifique ou philosophique. Cependant, ces discours sont traversés par le désir de contenir la femme, de faire de sa présence une sorte d'absence, ou du moins une présence discrète, et bien délimitée. La femme qui est si nécessaire par sa fonction de mère devient dangereuse dès qu'elle ne s'y tient plus. On tente de définir sa place dans la société, de la confiner à certaines fonctions précises, en prenant garde qu'elle ne cherche pas ailleurs mais bien que restreinte et prisonnière de la loi des hommes, la femme cherchera toujours à s'imposer autrement, franchissant des barrières, s'imposant à l'histoire. Le débat est vif entre les hommes et les femmes. Il est sur fond d'instabilités sociopolitiques et de détérioration des cadres de référence, tandis que le mode ecclésial se fendille. Il est encore sur fond de querelles religieuses. Ces trois siècles recèlent d'événements qui ont constamment fait bouger les rapports entre hommes et femmes. Les textes de l'époque le montrent bien, la femme y est nommée malicieuse, imparfaite, être d'excès et de diablerie. On a beau la dire douce et soumise, c'est plutôt sa cruauté et son excessive sexualité qui l'emportent dans les descriptions. Bien que moquées, les Précieuses feront entendre leur voix. Descartes exercera son influence jusqu'à ce qu'en 1673.

Poullain de la Barre écrit quatre ouvrages sur l'égalité de l'homme et de la femme. Le XVIII<sup>e</sup> qu'on appellera plus tard le siècle de la femme s'ouvrira sur un débat très animé autour de la raison des femmes.

Les aspirations éducatives progressent. Répondant à l'exigence nouvelle de produire des cadres pour les Etats et pour l'Eglise. On révolutionne le modèle d'éducation, mais en y faisant une distinction évidente, tant qu'on n'a pas admis l'égalité des intelligences et des fonctions féminines et masculines. On parvient ainsi à deux éducations séparées, celle du dehors, pour les hommes: le latin, les lettres, l'histoire, et celle du dedans, pour les femmes: savoir tenir un logis, être domestique etc. La seule éducation à laquelle les femmes accèdent se fait pour l'homme, et n'a qu'une seule fonction: pouvoir soutenir une conversation avec son mari. Toute la vie de la femme est réglée par et pour l'homme. La femme se définit par rapport à sa relation avec lui. Economiquement dépendante de lui, elle est d'abord sous tutelle de son père puis de son mari. La femme doit souvent travailler pour subvenir aux besoins de la famille, mais cela ne lui permet toujours pas d'accéder à une certaine indépendance. Les femmes du tiers état naissent presque toutes pauvres, leur éducation est négligée ou vicieuse; après avoir appris le minimum, elles commencent à travailler, si elles ne sont pas belles, elles épousent sans dote des artisans, végètent dans les provinces, font des enfants qu'elles ne peuvent élever. Si elles sont belles, elles sont la proie du premier séducteur, font la faute fatale, vont à Paris ensevelir leur honte et s'y perdent, victimes du libertinage. Les femmes du peuple tentent de s'échapper de leur rôle prédestiné et accèdent à la marginalité, comme seul moyen de se rebeller, de s'affirmer. Elles tombent vite dans la criminalité, la prostitution, l'avortement, l'infanticide, les larcins qui sont autant d'amers moyens d'être ailleurs. D'autres femmes parviennent à un statut meilleur, mais quelles que soient leur habilité et leurs connaissances, elles n'ont jamais accès aux postes importants et sont confinées à leurs rôles de mineures dans des sous fonctions. Beaucoup ont eu une grande influence sur l'histoire mais la majeure partie du temps à travers leurs maris, en tant que reine par exemple, enfin, par l'entremise d'un homme dont on se rappellera plus volontiers par la suite. Actives en politique, elles se sont battues souvent silencieusement, invoquant leur fragilité, leur innocence pour ne pas se faire soupçonner, c'est-à-dire utilisant ce qui d'un côté les restreignait. Beaucoup bien sûr sont intervenues sur la scène publique, prenant part aux révoltes. Femmes de tout âge et de toute condition commencent à revendiquer leurs droits, à montrer leur agressivité à l'égard des religieux, ce qui aura de lourdes retombées. D'autres femmes parviennent à un statut meilleur,

mais quelles que soient leur habilité et leurs connaissances, elles n'ont jamais accès aux postes importants et sont confinées à leurs rôles de mineures dans des sous fonctions. Beaucoup ont eu une grande influence sur l'histoire mais la majeure partie du temps à travers leurs maris, en tant que reine par exemple, enfin, par l'entremise d'un homme dont on se rappellera plus volontiers par la suite. Actives en politique, elles se sont battues souvent silencieusement, invoquant leur fragilité, leur innocence pour ne pas se faire soupçonner, c'est-à-dire utilisant ce qui d'un côté les restreignait. Beaucoup bien sûr sont intervenues sur la scène publique, prenant part aux révoltes. Femmes de tout âge et de toute condition commencent à revendiquer leurs droits, à montrer leur agressivité à l'égard des religieux, ce qui aura de lourdes retombées.

Le 19<sup>e</sup> a été un siècle sombre et triste, austère et surtout contraignant pour les femmes. On aurait cependant tort de croire que cette époque est seulement le temps d'une longue domination, d'une absolue soumission des femmes, car ce siècle signe la naissance du féminisme, ce qui implique des changements structurels importants, comme un travail salarié, l'autonomie de l'individu civil, le droit à l'instruction, ou également l'entrée des femmes dans la politique. Ce siècle est le moment historique où la perspective de la vie des femmes change. La modernité est une chance pour les femmes, les conséquences des changements économiques et politiques, sociaux et culturels propres au 19<sup>e</sup> leur sont favorables.

L'apparition d'une histoire de l'humanité suppose que les femmes aussi ont une histoire, que leur condition de compagne de l'homme et de reproductrice de l'espèce est moins immuable qu'il n'y paraît - La révolution industrielle, malgré la violence avec laquelle la femme y est parfois traitée, améliore leur condition dans le sens qu'elle est prise comme étant un être à part entière. L'individu féminin devient semblable à l'individu masculin, au travailleur et au citoyen, et pourra rompre les liens de dépendance économique et symbolique qui l'attachent au père et au mari. Mais n'oublions pas que la femme ne peut toujours pas disposer de son salaire librement, et qu'il est bien inférieur à celui de l'homme. Le travail des femmes est autant un lieu d'une surexploitation que d'une émancipation, la société politique un espace d'exclusion puis de reconnaissance.- Mais l'ère démocratique n'est pas toujours favorable aux femmes. Elle affirme qu'il faut les exclure de la vie publique, et les circonscrire dans l'espace domestique. Le régime démocratique sous-entend que ce qui est valable pour un l'est pour tous. Ainsi on juge préférable d'accorder un droit à aucune plutôt qu'à toutes.

La vie des femmes se transforme beaucoup pendant ce siècle. On redonne des cartes et de nouveaux enjeux apparaissent. Mais comment savoir si leur sort leur plaît ou non, car dans cette société, la femme a rarement l'occasion de pouvoir s'exprimer.

On ne saurait voir dans la maternité survalorisée par ce siècle le simple lieu d'une assignation à une fonction. Alors dans la soumission comme dans l'émancipation, la femme saura jouer de cette maternité comme d'un pouvoir où se réfugier, ou comme d'un moyen pour obtenir d'autres pouvoirs dans l'espace social.

Plusieurs femmes essaient de se défaire de leur image de départ, et de leur condition; les unes cultivent leur esprit, les autres voyagent, dans un esprit missionnaire ou par goût d'aventure, d'autres encore partent travailler en ville, ou descendent dans les rues pour crier les injustices, celles faites à leur sexe, à leur classe, à l'esclavage aussi, et à leur corps. Nombres d'hommes ont usé de la femme, de la petite ouvrière se retrouvant enceinte à la prostituée tuberculeuse.

Les enjeux changent aussi à travers ce siècle. Les normes édictées en son début sont des normes collectives définissant une fonction sociale, celle de l'épouse et de la mère, réglementant les droits de la femme en fonction de ses devoirs, désignant finalement les femmes comme un groupe social dont les rôles comme le comportement doivent être uniformisés, donc idéalisés. Or cette représentation totalisante s'effrite progressivement, et les identités féminines semblent se multiplier: la mère, la travailleuse, la célibataire,

l'émancipée..., sont des qualités propre à l'une ou l'autre, vécues de façon contradictoire souvent, soumises à des tensions qui annoncent la vie des femmes au XXe siècle.